

l'Eglise ceux qui s'en disent les enfants. Vous en trouverez occasion de vous opposer à des désordres bien funestes à la foi et aux mœurs. Par exemple, vous pourrez leur faire entendre que l'Eglise tolère plutôt qu'elle ne permet les mariages mixtes ; que ceux qui, même malgré les menaces de l'Eglise, contractent mariage devant un ministre protestant se rendent coupables de péché mortel. Vous pourrez encore leur faire comprendre les raisons qui ont porté l'Eglise à faire des empêchements au mariage, tout en les amenant à se soumettre aux conditions imposées à ceux qui veulent des dispenses ; etc., etc.....

Ce dernier point mérite une attention particulière. Mais pour vous rendre cette tâche moins difficile, surtout lorsque ceux qui veulent se marier souffrent, avec mauvaise humeur, les retards qu'apportent à leur mariage la nécessité d'attendre que la dispense des publications ait été obtenue de l'Evêque ou de son Grand-Vicaire, j'accorde à tous les curés, desservants et missionnaires le pouvoir de dispenser, pour une raison canonique, même des trois publications de mariage.

III.

L'oraison *Pro Papa* est remplacée par celle que j'ai ordonnée dans mon Mandement No. 7. N'oublions pas cependant, que tous le clergé et les fidèles doivent souvent offrir à Dieu de ferventes supplications pour le Souverain Pontife, afin que le Tout-Puissant lui donne l'abondance de ses grâces, avec la force de vaincre ses ennemis et d'amener le triomphe de l'Eglise.

IV

Veillez avertir vos paroissiens de ne pas se présenter à l'Evêque pour demander des dispenses, sans